

DECISION DU PRESIDENT N° : 2023-027

Objet : ETUDES DE FAISABILITE DE L'AMENAGEMENT DE L'ACCES A L'EXTENSION DE LA ZAE DES PORTES DE SENLIS

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Vu le DC1 et le CCP _ acte d'engagement en date du 20 avril 2023 établi par le bureau d'études ERA Villes et Territoires S.A., et

Considérant la nécessité de s'octroyer les services d'un bureau d'études pour assurer les études de faisabilité de l'aménagement de l'accès à l'extension de la ZAE des portes de SENLIS sur le territoire de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise CCSSO, commune de Senlis,

DECIDONS

ARTICLE 1 d'accepter la proposition du bureau d'études ERA Villes et Territoires S.A et signer le CCP _ acte d'engagement portant sur la vérification de la possibilité de réaliser l'opération de désenclavement de l'extension de la ZAE des portes de Senlis, en fonction des différentes contraintes liées aux aspects techniques, environnementaux, urbanistiques, règlementaires et juridiques du site, pour un montant de 24 335,00 euros HT, soit 29 202,00 euros TTC.

ARTICLE 2 Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

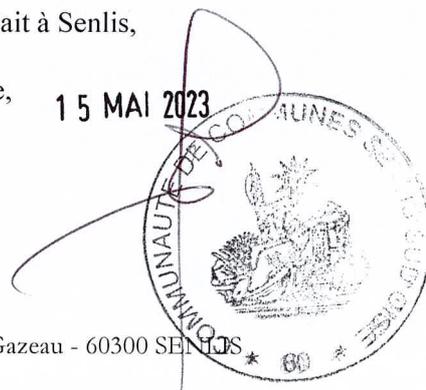
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture
le: **15 MAI 2023**
de l'affichage le: **15 MAI 2023**

Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines

Fait à Senlis,

le, **15 MAI 2023**





MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR
LES ETUDES DE FAISABILITE DU
DESENCLAVEMENT DE L'EXTENSION DE LA ZAE
DES PORTES DE SENLIS

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES /
ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Pouvoir Adjudicateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES SENLIS SUD OISE

30 avenue Eugène GAZEAU

60 300 SENLIS

Table des matières

1. OBJET DU MARCHÉ.....	2
1.1. Objet du marché	2
1.2. Maître d'Ouvrage	2
1.3. Lieu(x) d'exécution.....	3
1.4. Personne habilitée selon l'article R.2191-60 du code de la commande publique	3
1.5. Forme du marché.....	3
1.6. Durée du marché :	3
1.7. Négociation.....	3
1.8. Sous-traitance.....	3
1.9. Maîtrise d'Ouvrage.....	3
1.10. Visite du site	3
2. CONTEXTE ET PRESENTATION DES BESOINS.....	3
2.1. Contexte et localisation	3
2.2. Description des besoins	3
3. PRESTATIONS A REALISER	4
4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....	5
4.1. Procédé.....	5
4.2. Planning prévisionnel.....	5
4.3. Observations des règlements	5
5. Prix du marché.....	5
5.1. Caractéristiques des prix pratiqués.....	5
5.2. Modalités de variations des prix.....	5
6. DETAIL DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE.....	6

1. OBJET DU MARCHÉ

1.1. Objet du marché

L'objet du marché consiste en l'exécution des prestations intellectuelles suivantes : études de faisabilité de l'aménagement de l'accès à l'extension de la ZAE des prote de SENLIS sur le territoire de la Communauté de Communes de Senlis Sud Oise CCSSO, commune de Senlis.

1.2. Maître d'Ouvrage

Communauté de Communes Senlis Sud Oise – 30 avenue Eugène Gazeau – 60 300 SENLIS

1.3. Lieu(x) d'exécution

L'objet de la prestation sera réalisé sur la commune de Senlis (60) au lieudit ZAE des portes de Senlis, chemin des Rouliers.

1.4. Personne habilitée selon l'article R.2191-60 du code de la commande publique

Monsieur le président de la CCSSO

1.5. Forme du marché

Le présent marché est un marché de travaux à procédure adaptée

Cette procédure est passée en application des articles L2123-1, R2123-1 et R2123-4 à 6 du Code de la Commande Publique. Elle pourra faire l'objet d'une éventuelle négociation.

Le futur marché sera régi par les clauses définies au CCAG prestations intellectuelles - CCAG PI - (Arrêté du 30 Mars 2021)

Allotissement : Ce marché n'est pas alloti

Décompositions en tranches : Le marché n'est pas décomposé en tranches.

1.6. Durée du marché :

La durée du marché est estimée à 3 mois.

1.7. Négociation

La CCSSO se réserve le droit de négocier.

1.8. Sous-traitance

La sous-traitance est autorisée.

1.9. Maîtrise d'Ouvrage

La personne à contacter pour obtenir des renseignements, dans le respect du code de la commande publique est monsieur : Elias MATEO, directeur technique grands projets, mail elias.mateo@ccsso.fr ou téléphone au 03.44.99.08.67, ou au 06 76 53 19 17

Secrétariat accueil : 03.44.99.08.60

1.10. Visite du site

La visite de site n'est pas obligatoire.

2. CONTEXTE ET PRESENTATION DES BESOINS

2.1. Contexte et localisation

La première tranche de la ZAE dites des Portes de SENLIS a été mise en service en octobre 2020. Elle comprend un complexe hôtel restaurant établissement de la chaîne Best Western et une plateforme logistique AMAZON. Il est programmé l'extension de la ZAE sur une emprise d'environ 17 hectares (voir annexe1 : plan de situation).

2.2. Description des besoins

Il s'agit de vérifier la possibilité de réaliser l'opération en fonction des différentes contraintes liées aux aspects techniques, environnementaux, urbanistiques, réglementaires et juridiques.

Le maître d'ouvrage souhaite préciser la faisabilité, définir le programme et l'estimation du désenclavement de l'extension de la ZAE. A ce titre il est demandé au titulaire de produire les études nécessaires du point de vue :

T - Technique - Le projet est-il techniquement possible ?

E - Économique - Le projet peut-il être financé, établir l'enveloppe nécessaire ?

L - Juridique - Le projet est-il légal, lister les contraintes règlementaires ?

O - Opérationnel - Comment les infrastructures actuelles supporteront-elles les évolutions, géométrie, trafic ?

S - Planification - Le projet peut-il être réalisé à temps, il est souhaité de lancer les installations d'entreprises sur l'extension en 2025 ?

3. PRESTATIONS A REALISER

Le titulaire dans le cadre de sa mission assurera :

- La production de plusieurs propositions techniques pour désenclaver l'extension de la ZAE. Les solutions techniques proposées porteront sur :
 - Le raccordement des accès à la RN 330 route de Senlis à MEAUX, au giratoire d'accès à la ZA tranche 1, à la RD 330 route de SENLIS à MONT L'ÉVÊQUE ou autres solutions Mixtes. Il est à noter qu'à ce stade du projet les études géotechniques ne sont pas encore réalisées.
 - La définition du programme des études appropriées pour mener à bien le projet. Les hypothèses seront établies sur la base d'une voirie supportant un trafic de 50 poids Lourds PL par jour, avec un assainissement par noues d'infiltration. Il sera étudié une seconde solution avec une voirie supportant 150 PL par jour.
 - Les études liées aux aspects techniques de la construction, mais aussi de la maintenance des futurs ouvrages.
 - La vérification de la capacité des réseaux en attente en bordure de la ZAE tranche 1.
 - Les possibilités d'accès et d'alimentation en fluides par les voiries qui seront créées et à partir des réseaux divers existants.
- La production du pré-chiffrage de chaque solution présentée. Il s'agit de contrôler, au moyen des éléments produits que le projet est viable compte tenu des capacités financières du maître d'ouvrage, et de dessiner les grandes lignes d'un plan de financement. Il faut donc prendre en compte non seulement les coûts des travaux, mais aussi les coûts de l'équipement, du mobilier, les frais de gestion, de fonctionnement, des études, des levés topographiques des contrôles extérieurs etc..... Il sera également intégré des provisions pour aléas techniques et pour révision du prix.
- L'identification des contraintes règlementaires de chacune des solutions présentées. L'examen de la réglementation et des contraintes administratives (urbanisme, loi sur l'eau, règlementaires, Convention avec La DIR Nord etc.). Les études liées au terrain et au site (aspects techniques, environnementaux, mais aussi possibilités juridiques d'acquisition) du point de vue réglementaire et technique.
- L'analyse des impacts des nouveaux accès créés sur le trafic des axes interceptés.
- L'estimation des délais à la mise en œuvre de chaque solution proposée, du point de vue réglementaire et technique. Il s'agit d'apprécier la compatibilité de l'opération avec les contraintes temporelles existantes et d'établir un calendrier prévisionnel de l'opération.
- Etablir le programme du projet avec la solution retenue pour présentation aux différents services instructeurs.

Sont comprises dans le forfait une réunion de lancement avec le MOA et son représentant, deux réunions de présentation de l'avancée des études, une réunion de restitution au MOA et aux élus, une réunion de présentation aux services instructeurs.

4. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

4.1. Procédé

Dans le cadre des pièces contractuelles, la liberté du choix du procédé d'exécution des études précitées est laissée au titulaire, nonobstant leur approbation préalable par le Maître d'Ouvrage.

4.2. Planning prévisionnel

La production des études doit être envisagée pour la fin du deuxième trimestre.

Les travaux sont prévus pour au plus tard début 2025.

4.3. Observations des règlements

Les études seront exécutées suivant le CCAG -Prestations Intellectuelles les règles de l'art et conformément à la réglementation en vigueur.

5. Prix du marché

5.1. Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire.

5.2. Modalités de variations des prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

6. DETAIL DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Détail prestation	quantité	prix en € H.T
Etudes de faisabilité des différentes solutions	forfait	9 330,00 €
Comptages	forfait	2 500,00 €
Etudes de trafic	forfait	2 720,00 €
Dossier programme de la solution retenue	forfait	8 745,00 €
Réunion supplémentaire visioconférence	forfait	350,00 €
Réunion supplémentaire en présentiel	forfait	690,00 €
	Prix total en € H.T.	24 335,00 €
	TVA 20%	4 867,00 €
	Prix total en € T.T.C.	29 202,00 €

La durée de validité des offres est fixée à 120 jours.

Fait le 20 avril 2023 à Montrouge

visa
signature + tampon de la société

Franck LEONARDI,
Président Directeur Général

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

DC1

LETTRE DE CANDIDATURE

DESIGNATION DU MANDATAIRE PAR SES CO-TRAITANTS¹

Le formulaire DC1 est un modèle de lettre de candidature, qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics (marchés ou accords-cadres) pour présenter leur candidature.

En cas d'allotissement, ce document peut être commun à plusieurs lots.

En cas de candidature groupée, chaque membre du groupement renseigne le formulaire, et produit les renseignements ou documents demandés par l'acheteur (formulaire DC2).

Il est rappelé qu'en application du code de la commande publique, et notamment ses [articles L. 1110-1](#), et [R. 2162-1 à R. 2162-6](#), [R. 2162-7 à R. 2162-12](#), [R. 2162-13 à R. 2162-14](#) et [R. 2162-15 à R. 2162-21](#) (marchés publics autres que de défense ou de sécurité), ainsi que [R. 23612-1 à R. 2362-6](#), [R. 2362-7](#), [R. 2362-8](#), [R. 2362-9 à R. 2362-12](#), et [R. 2362-13 à R. 2362-18](#) (marchés de défense ou de sécurité), le vocable de « marché public » recouvre aussi les marchés de partenariat et les marchés de défense ou de sécurité ainsi que les marchés subséquents et les marchés spécifiques, indépendamment des techniques d'achats utilisées (accords-cadres s'exécutant par la conclusion de marchés subséquents ou par l'émission de bons de commande, concours, systèmes d'acquisition dynamiques, catalogues électroniques et enchères électroniques), qu'ils soient ou non soumis aux obligations relatives à la préparation et à la passation prévues par ce code. Dans tous ces cas, le présent formulaire type est utilisable.

A - Identification de l'acheteur

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SENLIS SUD OISE
30 Avenue Eugène Gazeau
60300 SENLIS

B - Objet de la consultation

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt ; en cas de publication d'une annonce au Journal officiel de l'Union européenne ou au Bulletin officiel des annonces de marchés publics, la simple indication de la référence à cet avis est suffisante ; dans tous les cas, l'indication du numéro de référence attribué au dossier par l'acheteur est également une information suffisante.)

Mission de maîtrise d'œuvre pour les études de faisabilité du désenclavement de l'extension de la ZAE des portes de Senlis (60)

C - Objet de la candidature

(Cocher la case correspondante.)

La candidature est présentée :

pour le marché public (en cas de non allotissement) ;

pour tous les lots de la procédure de passation du marché public ;

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

- pour le lot n°..... ou les lots n°..... de la procédure de passation du marché public (en cas d'allotissement ; si les lots n'ont pas été numérotés, indiquer ci-dessous l'intitulé du ou des lots tels qu'ils figurent dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt).

D - Présentation du candidat

(Cocher la case correspondante.)

- Le candidat se présente seul :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :
ERA Villes et Territoires S.A.
- Adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :
29 Avenue Henri Ginoux - 92120 MONTROUGE
- Adresse électronique :
era.paris@era.fr
- Numéros de téléphone et de télécopie :
01.45.77.79.61
- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :
353 405 863 00120

- Le candidat est un groupement d'entreprises :

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire :

Non OU Oui

E - Identification des membres du groupement et répartition des prestations

(Tous les membres du groupement remplissent le tableau ci-dessous. En cas de groupement conjoint, les membres du groupement indiquent également dans ce tableau la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser. Ajouter autant de lignes que nécessaires.)

N° du Lot	Nom commercial et dénomination sociale, adresse de l'établissement (*), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie, numéro SIRET des membres du groupement (***)	Prestations exécutées par les membres du groupement (**)

(*) Préciser l'adresse du siège social du membre du groupement si elle est différente de celle de l'établissement.

(**) Pour les groupements conjoints. Lorsque la candidature est présentée sous forme de groupement solidaire, le renseignement de cette rubrique est inutile.

(***) A défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des ICD.

F - Engagements du candidat individuel ou de chaque membre du groupement

F1 – Exclusions de la procédure

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur :

- a) dans l'hypothèse d'un marché public autre que de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique (*) ;
- b) dans l'hypothèse d'un marché public de défense ou de sécurité, ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) ou aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

F2 – Documents de preuve disponibles en ligne (applicable également aux MDS, lorsque l'acheteur a autorisé les candidats à ne pas fournir ces documents de preuve en application de l'[article R. 2343-14](#) ou de l'[article R. 2343-15](#) du code de la commande publique)

Le cas échéant, adresse internet à laquelle les documents justificatifs et moyens de preuve sont accessibles directement et gratuitement, ainsi que l'ensemble des renseignements nécessaires pour y accéder :
(Si l'adresse et les renseignements sont identiques à ceux fournis plus haut se contenter de renvoyer à la rubrique concernée.)

- Adresse internet :

- Renseignements nécessaires pour y accéder :

F3 - Capacités

Le candidat individuel, ou les membres du groupement, produisent, aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles :
(Cocher la case correspondante.)

le formulaire DC2.

les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation (*).

(*) **Attention**, dans le cadre d'un marché public de défense ou de sécurité, certains documents de preuve sont à fournir au stade de la candidature ; il convient alors de vérifier attentivement les exigences fixées dans les documents de la consultation. Dans les autres marchés publics, les candidats ne sont tenus de fournir que des informations ; dans ce cas, s'ils peuvent décider de fournir les documents de preuve de la satisfaction aux conditions de participation au stade de la candidature, ils n'y sont en aucun cas tenus et l'acheteur ne peut juridiquement les y obliger.

G - Désignation du mandataire (en cas de groupement)

Les membres du groupement désignent le mandataire suivant :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET ; à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#).]

- Nom commercial et dénomination sociale de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation :

ERA Villes et Territoires S.A.

- Adresses postales et du siège social (si elle est différente de l'adresse postale) :

29 Avenue Henri Ginoux - 92120 MONTROUGE

- Adresse électronique :

era.paris@era.fr

- Numéros de téléphone et de télécopie :

01.45.77.79.61

- Numéro SIRET, à défaut, un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine de l'opérateur économique issu d'un répertoire figurant dans la liste des [ICD](#) :

353 405 863 00120

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Pour les marchés publics de défense ou de sécurité, ce document est à fournir dès le dépôt de la candidature.